

22 MARS 2017

**Délibération n°15-05**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
58

Nombre de votants :  
58

Date de convocation :  
7 mars 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :  
21 mars 2017

**Objet :**  
**Procédures d'urbanisme :**  
**POS de la commune d'Ennezat -**  
**modification simplifiée n°3 :**  
**approbation de la modification**  
**simplifiée**

L'an deux mille dix-sept, le 14 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, 1<sup>er</sup> vice-Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Marie-Christine BAILLY, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M Frédéric BONNICHON, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL  
M François CHEVILLE, *a donné pouvoir à* M Stéphane FRIAUD  
Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir à* Mme José DUBREUIL  
Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* M Daniel GRENET  
Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* Jean-Pierre HEBRARD  
Mme Marie CACERES  
M Lionel CHAUVIN  
Mme Catherine MICHON

Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de Saint-Laure, suppléée par Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**  
**Mme Anne-Karine QUEMENER**

**POS de la commune d'Ennezat - modification simplifiée n°3 : approbation de la modification simplifiée**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13-1 et L123-13-3,  
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du conseil municipal d'Ennezat en date du 23 octobre 1987,  
Vu les modifications du Plan d'Occupation des Sols approuvées par délibération du conseil municipal d'Ennezat en date du 13 octobre 2003 et 20 janvier 2012,  
Vu le bilan, présenté en conseil communautaire, de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du plan d'occupation des sols d'Ennezat,  
Vu les modifications éventuellement apportées au projet pour tenir compte des observations du public,  
Considérant que le projet de modification simplifiée n°3 du Plan d'Occupation des Sols est prêt à être approuvé,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président de séance et à l'unanimité, approuve :**

- la modification simplifiée n°3 du POS d'Ennezat telle qu'annexée à la présente délibération,
- le dossier de POS modifié qui comprend un rapport de présentation et une annexe graphique,
- que le POS modifié soit tenu à la disposition du public à la mairie d'Ennezat et au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-Préfecture de Riom,
- que la présente délibération fasse l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- que la présente délibération devienne exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***



***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 15 mars 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***